



**Vingt-et-unième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre  
(APIRG / 21)  
(Nairobi, Kenya, 9-11 octobre 2017)**

**Point 4 : Sécurité de l'espace aérien RVSM**

**COORDINATION REGIONALE DES ACTIVITES DU GAT**

*(Note présentée par le Secrétariat du Groupe d'action tactique AFI)*

<b>SOMMAIRE</b>
<p>La présente note de travail rappelle l'évolution depuis l'établissement du GAT par la Huitième réunion spéciale AFI RAN (SP AFI/08 RAN) tenue à Durban en Afrique du Sud au mois de novembre 2008, les objectifs et le fonctionnement du Groupe d'actions tactiques (TAG) dans le cadre d'APIRG, la mise en place du RASG-AFI, et propose la modification de la transmission de compte rendus aux organismes régionaux</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au <b>paragraphe 3</b>.</p>
<p><b>REFERENCE(S):</b></p> <p>Rapport des réunions APIRG/19 et APIRG/20</p>
<p><b>Objectifs stratégiques connexes de l'OACI : A et B</b></p>

**1. INTRODUCTION**

1.1 Le Groupe d'action tactique (TAG) de la région AFI a été créé suite à la Recommandation 6/7 (*Création du Groupe d'actions tactiques (TAG)*) de la huitième réunion spéciale AFI RAN (SP AFI/08 RAN) tenue à Durban en Afrique du Sud au mois de novembre 2008, avec pour mandat de procéder aux évaluations de la sécurité des aéronefs et des opérations ATC dans la région AFI. Il a également été chargé du suivi avec les États des enquêtes des UCR communiqués, y compris d'autres questions liées à la sécurité ayant une incidence sur la sécurité de la navigation aérienne.

1.2 Lors de sa première réunion, qui s'est tenue à Dakar au Sénégal les 15 et 16 mai 2009, le GAT a adopté des procédures d'exploitation normalisées (SOP) devant guider son travail. Le programme de travail du TAG prévoit la tenue de téléconférences, qui ont lieu tous les mois pour l'instant afin d'évaluer les UCR et prendre les mesures qui s'imposent, des réunions sur le terrain pour examiner l'évolution au cours de l'année précédente et arrêter diverses mesures, y compris le programme de travail pour l'année à venir.

1.3 Il faut rappeler que le Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la région Afrique et Océan indien (RASG-AFI) a été créé par Décision **C-DEC 1904 (28/5/10)** du Conseil de l'OACI, et elle a tenu sa première réunion à Kampala, Ouganda, le 26 et 27 mars 2012. En établissant les RASG, le Conseil a, entre autres, approuvé un amendement des termes de référence des PIRG afin qu'elles assurent la « coordination avec les RASG sur les questions de sécurité ».

1.4 La collecte des comptes rendus de situation insatisfaisante (UCR) (incidents et situations ATS, etc.), la conservation et la gestion de la base de données et la gestion de ceux-ci sont assurés au bureau régional de l'IATA à Johannesburg (opérations de sécurité et de vol) dans le cadre de l'appui fourni depuis longtemps par l'IATA aux activités de navigation aérienne dans la région, notamment celles menées dans le cadre d'APIRG et du RASG. La même base de données appuie les activités du Groupe d'analyse des incidents ATS (AIAG) dans la région AFI dont la mission est d'examiner les incidents ATS dans l'ensemble de la région AFI tous les ans. L'AIAG est abrité par l'IATA et son Secrétariat comprend des experts régionaux du trafic aérien issus des deux Bureaux régionaux de l'OACI (ESAF et WACAF).

## 2. ANALYSE

2.1 A sa neuvième réunion tenue à Johannesburg en Afrique du Sud le 3 mars 2017, le TAG AFI a examiné ses termes de référence (TDR), les avancées, les opportunités, les défis et d'autres développements depuis la création du GAT par la SP AFI/08 RAN en 2008. L'une des principales missions du GAT est d'évaluer les rapports de situation non satisfaisants (UCR (incidents et situations ATS, etc.)), et de prendre des mesures visant à les résoudre de manière tactique. Toutefois, émet des recommandations sur des processus stratégiques et non-tactiques aux organes, ou y participe, dans le cadre d'APIRG, ainsi qu'au RASG-AFI, à travers l'APIRG.

2.2 Le GAT a rappelé que, même si sa mission principale est de contribuer à l'amélioration de la sécurité de l'espace aérien RVSM tel que défini à l'Annexe 11 de la Convention de Chicago, au fil des ans, l'expérience a montré que plusieurs UCR signalés en dehors de l'espace aérien RVSM ont une cause commune et contribuent à ceux de l'espace aérien RVSM, ou ont eu une incidence sur l'espace aérien RVSM. A cet effet, le GAT a mis en place des mécanismes permettant d'évaluer les UCR non pertinents de l'espace aérien RVSM, les résoudre ou recommander des mesures à d'autres organes.

2.3 Le GAT a reconnu que même si le RVSM a été créé et maintenu en vertu des SARP de l'Annexe 11 à la Convention de Chicago, qui relèvent normalement de la responsabilité des PIRG en vue de faciliter leur mise en œuvre ; et même si la capacité et l'efficacité (Objectif stratégique B de l'OACI) constituent les principaux avantages du RVSM, la fonction première du GAT consiste en réalité à soutenir la sécurité (Objectif stratégique A de l'OACI) dans les opérations RVSM. C'est pourquoi des changements ont été apportés afin que les RMA rendent compte aux RASG.

2.4 La réunion TAG/9 (Johannesburg, mars 2017) a rappelé que, comme le prévoient ses TDR, le GAT organise, s'il le faut, des missions spéciales d'appui aux États jugé par le GAT comme nécessitant un accent et/ou un appui particulier. Par le passé, le GAT a organisé et réalisé de telles missions spéciales dans les États, principalement grâce aux ressources des bureaux régionaux de l'OACI et de l'IATA.

2.5 La réunion du TAG/9 a également pris note de la structure du RASG, et relevé, entre

autres, que l'un de ses domaines d'action prioritaire concerne « les questions de sécurité émergentes », parmi lesquelles figurent les divers efforts pour résoudre les questions de sécurité.

2.6 Compte tenu de ce qui précède, et dans le but de faciliter la mutualisation des efforts pour atteindre les objectifs de sécurité communs, de réduire les double-emplois et remettre l'accent sur les Objectifs stratégiques de l'OACI, et améliorer son efficacité, le GAT est convenue que les propositions suivantes soient soumises à l'APIRG et au RASG.

- a) **Le GAT rend directement compte au RASG-AFI, et le Secrétariat assure que les informations utiles sont aussi fournies à l'APIRG ;**
- b) **En collaboration avec APIRG et le Secrétariat des RASG, le GAT élabore un (des) projet(s) susceptible(s) d'être financé(s) dans le cadre des mécanismes existants, tels que le Plan AFI, pour traiter des questions relevant de son mandat et qui sont également liés KPA, des Cibles d'APIRG, des ANS et des RASG.**

### **3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) Entériner la mesure visée au paragraphe 2.6 de la présente note.

-FIN-